

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 25 SEPTEMBRE 2023

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 945

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 25 SEPTEMBRE à 9 heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de M. Yann BOMPARD, Maire-Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : **Étaient présents** :

- En exercice : 17
- Présents : 14
- Votants : 15

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 15

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD.
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC,
Chantal GRABNER, Christiane JOUFFRE, Aubierge
POULAIN, Marie-Paule ZIMMERMANN, Françoise
NICOLAÏ et Eliane DELOY.

Messieurs Christian COSTE, Jonathan ARGENSON,
Armand BEGUELIN, Alain DURAND, Michel
COMMUNAL.

Était absent excusé :

Monsieur Xavier MARQUOT

Étaient absents :

Madame Yannick CUER.
Monsieur Olivier CALAY-ROCHE.

Pouvoir :

M. Xavier MARQUOT donne pouvoir à Mme
EICKMAYER



Mise à jour des tableaux des effectifs du personnel
du CCAS de la ville d'Orange

LA SEANCE SE POURSUIT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu la délibération n°907 approuvant les tableaux des effectifs du personnel du CCAS au 1^{er} mars 2023,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Aussi, compte tenu des besoins, Il y a lieu de prévoir une modification du tableau des effectifs du personnel du CCAS afin de maintenir l'adéquation entre le grade des agents et l'organigramme et de permettre les recrutements sur des postes nécessaires au bon fonctionnement des services. Il est donc proposé d'articuler le tableau des effectifs en fonction :

- 1) de l'ouverture et de la fermeture de postes induites par les entrées et sorties de fonctionnaires depuis le 1^{er} mars 2023.
- 2) de la création des emplois suivants :

Personnel titulaire (avancement de grade) :

- 1 poste d'Educatrice de jeunes enfants classe exceptionnelle, à temps complet.
- 1 poste d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps complet
- 1 poste d'Agent de maîtrise Principal à temps complet

Personnel contractuel :

- accroissement saisonnier d'activité : 1 poste supplémentaires à temps non complet 24h30, agent social, catégorie C ;
- accroissement temporaire d'activité : 1 poste supplémentaire à temps non complet 24h30, agent social, catégorie C.

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, **le Conseil d'administration** :

- **APPROUVE** la mise à jour des tableaux des effectifs du personnel titulaire et contractuel, arrêtés au 1^{er} octobre 2023, tel qu'ils sont présentés et annexés ci-après.

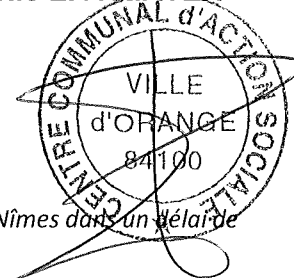
Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Chantal GRABNER



Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de la réception en Préfecture le :
Et de la Publication le :

La Vice-présidente du CCAS,
Joëlle EICKMAYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.